

Zeitschrift: Inform'elles : bulletin d'information du Bureau de la condition féminine de la République et Canton du Jura

Herausgeber: Bureau de la condition féminine de la République et Canton du Jura

Band: - (1992)

Heft: 28

Artikel: Information : sensibilisation identification

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-350889>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

INFORMATION - SENSIBILISATION IDENTIFICATION

Motiver les filles à suivre une formation professionnelle a été un des objectifs prioritaires du Bureau de la condition féminine dès sa création. Et il le demeure.

Une enquête du Centre d'Orientation scolaire et professionnelle, menée en 1980, montrait en effet que 28,5% des filles sortant de l'école primaire s'engageaient dans la vie sans formation (8,9% des garçons). En 1989, ces chiffres sont descendus à 5,3% pour les filles et 0,9% pour les garçons. Amélioration de la situation donc ! Toutefois, l'égalité dans la formation professionnelle est encore loin d'être réalisée.

En effet, le choix professionnel des filles se concentre dans quatre professions, si l'on examine les formations régies par l'OFIAMT : employée de commerce, employée de bureau, vendeuse et coiffeuse. En 1991, dans le Jura, 72,4% des contrats d'apprentissage conclus par des filles appartenaient à ces quatre professions. Toujours au niveau des apprentissages, les filles se répartissaient dans 27 métiers différents, alors que les garçons se retrouvaient dans 66. De plus, au niveau suisse, 44% des garçons suivaient un apprentissage de 4 ans et plus, alors que 6% des filles seulement étaient dans ce cas.

En ce qui concerne la formation dans les écoles supérieures, le cloisonnement entre choix professionnel des étudiantes et étudiants est aussi marqué. Quelques chiffres de 1989 : s'il y a 38% d'étudiantes dans les universités suisses, elles ne sont que 2% parmi les effectifs

des ETS et 15,5% à l'EPF Lausanne, dont notamment 4,8% en microtechnique, 2,4 % en mécanique et 20% en informatique.

Bref, la réalité est là. Si les filles se forment plus que par le passé, elles le font dans des domaines mal rémunérés (coiffeuses, vendeuses), sans grandes possibilités de promotion et dans des formations plus courtes que celles choisies par les garçons. Les filles sont également moins nombreuses à suivre une formation supérieure.

Cette inégalité dans la formation se retrouve dans la vie active, où, conjuguée à l'inégalité salariale, elle amène aux situations malheureusement trop connues de pauvreté, chômage, etc.

Cette réalité est encore plus aiguë dans notre région, où le tissu industriel est, et se développe, dans les secteurs techniques et où le tertiaire - domaine de prédilection du choix professionnel des filles - n'arrive pas à employer l'ensemble des personnes formées. Dans le Jura, au mois d'avril 1992, 128 employées de commerce ou de bureau sont au chômage, ce qui représente 29% du total des chômeuses.

Il devient donc urgent de favoriser l'équilibre entre les offres d'emploi, la formation et le choix professionnel.

Que faire donc ? Peut-on aller contre le choix des filles ?

La première question à se poser est de savoir si ce choix en est réelle-

ment un et quels sont les facteurs qui l'influencent ? En d'autres termes, définir si le choix est conditionné par l'intérêt ou par les traditions, la répartition sociale des rôles.

F. Vuillot¹ explique que l'élaboration d'un projet professionnel implique une adéquation entre l'"image de soi" et la représentation qu'on se fait d'une profession. Ainsi, la représentation des professions techniques et/ou scientifiques s'éloignerait de l'image qu'une fille se fait d'elle. Dès lors, comment dissocier intérêt et conditionnement social ?

A ce point de la réflexion, il faut donc comprendre que chacune et chacun - parents, enseignant-e-s, conseillers et conseillères en orientation, chef-fe-s d'entreprise, journalistes, ami-e-s, etc. - participent à la formation de l'"image de soi" des générations actuelles et futures. De cette image découle nombre de choix, dont celui de la formation professionnelle. C'est donc notre responsabilité d'adulte que de respecter l'enfant, l'adolescent-e, au-delà de nos valeurs stéréotypées et de l'aider à surmonter, elle ou lui aussi, ses stéréotypes.

Bien, direz-vous, beaux discours et bonnes intentions. Mais maintenant, pour ma fille ou mon garçon, que faire ?

F. Vuillot nous indique que trois cas de figures peuvent se présenter,

¹ F. Vuillot est enseignante-chercheuse en psychologie au Conservatoire National des Arts et Métiers. Elle travaille également à l'Institut National d'Etude du Travail et d'Orientation Professionnelle.

à un moment donné, dans la relation entre "image de soi" et "représentation d'une profession" :

- il y a ressemblance, et donc harmonie, entre les deux : le métier envisagé est accepté;

- il n'y a aucune ressemblance entre les deux : le métier envisagé est rejeté;

- il y a ambivalence entre les deux représentations : certains aspects concordent, d'autres non. La personne ne parvient ni à sélectionner, ni à rejeter le métier envisagé. C'est cette dernière situation qu'il faut provoquer, car elle seule est dynamique, puisqu'il faudra à la personne qui la ressent tout faire pour revenir à une situation d'équilibre, en modulant soit l'"image de soi", soit le projet. Il faut donc "bousculer" les représentations stéréotypées quant aux métiers masculins ou féminins, en confrontant les adolescent-e-s avec des modèles de femmes surtout "non conformes" à leur sexe, ou plutôt inhabituels.

Pour ce faire, quels moyens d'actions avons-nous ?

Sensibiliser les acteurs et actrices intervenant dans le choix professionnel

Collaborer avec les parents, les enseignant-e-s, les conseillers et conseillères en orientation, les maîtres et maîtresses d'apprentissage, les associations professionnelles.

Leur action, quelque'elle soit, n'est pas neutre : se refuser à "bousculer" les images revient à conforter la répartition traditionnelle entre filles et garçons.

Travailler sur les représentations

Favoriser les stages et les visites d'industries, offrir aux filles des rencontres avec des femmes exerçant des professions techniques par le biais des séances d'orientation, ou mieux sur le lieu de travail, médiatiser le problème de la diversification du choix professionnel pour faire évoluer les mentalités, afin de permettre aux jeunes filles

de se représenter dans des professions dites "masculines".

Encourager les industries à engager des femmes dans des métiers techniques

Les entreprises doivent, si elles veulent résoudre leur problème de pénurie de main d'oeuvre qualifiée, favoriser la formation et l'insertion des femmes dans les professions techniques.

Le BCF a d'ores et déjà entrepris de nombreuses actions. La dernière en date a été le concours "Les métiers n'ont pas de sexe", organisé dans les écoles, en collaboration avec les Bureaux de l'égalité de Bâle-Campagne et Neuchâtel.

Le programme de développement économique 1991-1995 s'est également fixé comme objectif de favoriser l'intégration des femmes à tous les niveaux de l'économie. Souhaitons donc que nombreuses seront les personnes qui épauleront le Bureau de la condition féminine dans cette tâche.

